

# POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

## Majorité : vers la révision de la charte ?

Guy-Romuald MABICKA  
Libreville/Gabon

Le dialogue fait partie du triptyque du Parti démocratique gabonais (PDG), "Dialogue-Tolérance-Paix". La hiérarchie de cette formation politique y tient absolument, en ce sens qu'il s'inscrit dans le principe de concertation (permanente) avec les partenaires politiques.

C'est ainsi que le secrétaire général adjoint 2 (SGA2) du PDG chargé des Relations avec les partenaires politiques et associatifs et de la Veille de l'environnement, Éloi Nzondo, poursuit sa tournée de contact et d'échange avec les partis politiques, groupements de partis et autres associations membres de la Majorité républicaine et sociale pour l'émergence. Ainsi qu'avec ceux ayant pris part au Dialogue politique d'Angondjé.

La semaine dernière, il était l'hôte de l'Union pour la démocratie et l'intégration sociale (UDIS) d'Hervé Patrick Opiangah.

«Notre ambition commune est de répondre aux problèmes que rencontrent au quotidien les populations gabonaises».



Le SGA2 du PDG, Eloi Nzondo (d), échangeant avec Hervé Patrick Opiangah de l'UDIS.

Derrière ces consultations qui seront élargies aux entités ayant pris part au Dialogue politique d'Angondjé, se trouve l'idée de recueillir les avis des uns et des autres pour, à la faveur d'une "convention-forum", aboutir vraisemblablement à la révision de la Charte de la Majorité républicaine et sociale pour l'émergence, groupement politique composé des forces soutenant la politique du chef de l'État Ali Bongo Ondimba. Si les reproches ne manquent pas entre les membres de cette plateforme politique, Éloi Nzondo se

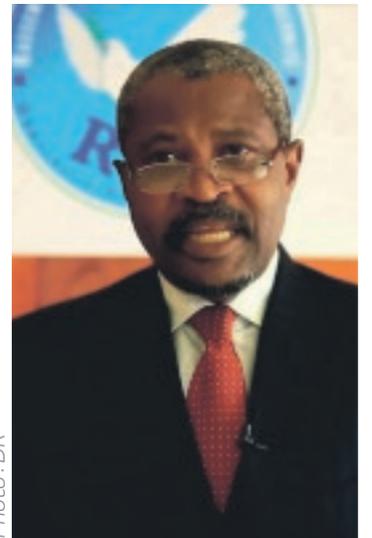
réjouit toutefois de la volonté des partis et regroupements de partis déjà rencontrés de "consolider les acquis et, surtout, de poursuivre l'œuvre entamée ensemble". Selon le SGA2 du PDG, "notre ambition commune est de répondre aux problèmes que rencontrent au quotidien les populations gabonaises". D'où se dessine la probable réorganisation de la majorité avec la redistribution de nouvelles tâches et de nouveaux rôles à chaque acteur de cette famille politique qui soutient la vision politique du président Ali Bongo Ondimba.

## Le RPM demande la réouverture des lieux de culte

Yannick Franz IGOHO  
Libreville/Gabon

Le Rassemblement pour la patrie et la modernité (RPM), avec son ton et son style habituels, a analysé l'actualité de l'heure, le week-end écoulé, à travers son secrétaire exécutif, Faustin Laurent Bilie-Bi-Essone. Lequel s'est prononcé, entre autres, sur la gestion, au Gabon, du nouveau coronavirus. L'ensemble des responsables de cette écurie politique, son président Alexandre Barro Chambrier en tête, sont d'avis que le maintien de certaines restrictions chez nous est préjudiciable pour de nombreux secteurs.

"(...) On observe le maintien de la fermeture des églises, des temples et des mosquées alors qu'il est possible d'adopter un protocole sanitaire à l'exemple des dispositifs spécifiques déjà observés dans d'autres secteurs d'activités. On comprend aisément ici qu'on cherche à maintenir le plus longtemps possible les religieux dans le silence", a déclaré sans détour Faustin Laurent Bilie-Bi-Essone. Avant d'inviter le gouvernement à revoir sa copie en la matière. Et celui-ci d'ajouter : "C'est pourquoi le RPM associe sa voix à tous ceux qui réclament l'ouverture immédiate des lieux de culte". Voilà de quoi donner du baume au cœur des leaders religieux qui attendent impatiemment la reprise de leurs activités. Rappelons que l'archevêque de



Faustin Laurent Bilie Bi Essone, secrétaire exécutif du RPM, décryptant l'actualité.

Libreville, Mgr Patrick Iba-ba, accompagné de l'abbé Frédéric Ntoutoume, ont été reçus récemment par le président de la République Ali Bongo Ondimba. Au centre de l'échange entre le chef de l'État et ses hôtes, ladite réouverture des lieux de culte. Autre fait d'actualité abordé par le secrétaire exécutif du RPM, la récente nomination de Rose Christiane Ossouka Raponda à la tête du gouvernement. Le sentiment de ce parti, comme l'a souligné Bilie-Bi-Essone, est que : " (...) Le régime, à bout de souffle, n'a d'autre issue que de se raccrocher à des mesures en trompe-l'œil comme la promotion d'une femme pour tenter de gagner la sympathie du plus grand nombre".

## Tribune des partis politiques

### Une révision jugée "scélérate"!

UNE pilule difficile à avaler. Une expression résumant la révision querellée et l'adoption du nouveau Code pénal, notamment le retrait de l'alinéa 5 de l'article 402 dépénalisant désormais l'homosexualité dans notre pays. Conséquence : le sujet continue d'alimenter la polémique.

En effet, plusieurs acteurs fustigent l'empressement avec lequel le nouveau Code pénal a été adopté unilatéralement par le Parlement. " (...) Le putsch administratif réalisé pendant la période de confinement total calqué sur la dépénalisation de l'ho-

mosexualité, constitue l'arbre qui cache la forêt, ce qui suscite l'ire des populations gabonaises", a récemment tempêté Joachim Mbatchi Pambou, président du Forum pour la défense de la République (FDR). Le retrait de l'alinéa 5 de l'article 402 ne constitue pas l'unique motif de colère. Et pour cause, certains présidents de partis considèrent ce nouveau Code pénal comme un recul démocratique notoire. Arguant que les libertés individuelles sont désormais bafouées par le législateur. " (...) Il y a lieu de constater le recul des libertés publiques

hautement acquises par les Gabonais depuis le retour au multipartisme". Ainsi, l'article 267 du nouveau Code pénal punit-il de peines de prison, quiconque émettra des doutes sur la filiation d'autrui.

Pour sa part, le Rassemblement pour la patrie et la modernité (RPM), par la voix de son secrétaire exécutif, Faustin Bilie-Bi-Essone se demande "ce que cache réellement cette disposition répressive d'un autre temps".

Selon la même source, le milieu religieux n'est pas épargné. "Par ailleurs, ce recul

des libertés, jadis circonscrit à l'action politique et syndicale, vient de s'inviter sur le terrain religieux. De même, le nouveau Code pénal, dans son article 221, expose-t-il les ministres des cultes à des poursuites judiciaires pour délit d'opinion lors de leurs sermons".

On comprend dès lors la pétition lancée par "Les Démocrates", dans laquelle ils disent niet à la dépénalisation de l'homosexualité, voire du nouveau Code pénal.

Yannick Franz IGOHO